



Luxembourg, le 3 février 2015  
Réf : QP-53/14

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
L-2450 Luxembourg

**Objet :** Question parlementaire n°771 du 4 décembre 2014 de Monsieur le  
Député Alex Bodry

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe notre réponse conjointe à la question  
parlementaire sous rubrique.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en l'expression de mes sentiments  
très distingués.

Félix Braz  
Ministre de la Justice



**Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Justice, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative à la question parlementaire N° 771 du 4 décembre 2014 de Monsieur le Député Alex Bodry concernant le nom de famille des enfants**

En réponse à la question parlementaire de l'honorable député Alex Bodry concernant le choix du nom de famille pour les enfants suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2006 de la loi du 23 décembre 2005 relative au nom des enfants, nous avons l'honneur d'informer l'honorable député que 61,77% des enfants nés après cette date portent le nom de leur père, 6,89% celui de leur mère et 31,34% portent les deux noms.